



Fiche de poste
«Enseignant Référent des Usages du Numérique»

I) Missions :

1/ LA FORMATION (équipe de circonscription, enseignants)

- Elaborer des modules de formation (de type FOAD) et accompagner les PE.
- Participer aux différents dispositifs de formation au niveau des circonscriptions et au niveau départemental, en particulier lors de la formation des directeurs d'école.

2/ L'ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTEURS

- Apporter une aide technique aux directeurs d'écoles dans la gestion courante de l'école.
- Suppléer si besoin l'absence d'un directeur pour la gestion des applications métiers « BE1D » ; « Affelnet ».

3/ LA PÉDAGOGIE

- Faire connaître et promouvoir les politiques de développement des TUIIC dans le cadre des programmes de l'Ecole Primaire, et des plans impulsés par le Ministère, l'académie et le département.
- Sensibiliser à la dimension légale et déontologique de l'utilisation du numérique.
- Accompagner la mise en place et la prise en compte des Espaces Numérique de Travail (ENT) dans les pratiques pédagogiques.
- Accompagner les enseignants pour élaborer et mettre en œuvre des situations pédagogiques contribuant à la validation par les élèves de la compétence 4 du socle commun.
- Animer et/ou suivre la mise en œuvre des plans nationaux de développement du numérique (Ecole numérique Rurale, DUNE, plan Très Haut Débit...).
- Aider les enseignants à formaliser des documents ressources et valoriser les bonnes pratiques.
- Aider et veiller à la sécurisation des postes et des connexions (filtrage et antivirus)
- Conseiller les équipes pédagogiques et les mairies sur le choix de matériels et d'équipement.

II) Conditions d'exercice :

Au sein de la circonscription, l'enseignant référent des usages du numérique (ERUN) accompagne les équipes pédagogiques et les collectivités en fonction des besoins et des projets des écoles.

En référence aux objectifs académiques et départementaux, il assiste l'IEN-CCPD dans la prise en main des outils de pilotage et de gestion.

L'enseignant référent des usages du numérique (ERUN) participe aux réunions organisées par l'inspecteur d'académie ou ses représentants. Il est amené à accompagner des projets, à développer des partenariats (Canopé, ESPE...), à élaborer des ressources (catalogues, sitographies, guides....) pour valoriser les usages du numérique.

Il s'implique dans les enquêtes relatives aux TUIIC (ex : ETIC). Il est capable de réaliser des synthèses pour pouvoir évaluer les usages du numérique à l'école.

Il peut prendre part aux travaux des groupes départementaux initiés par Monsieur l'inspecteur d'académie pour intégrer la transversalité des TUIIC dans les divers domaines et champs disciplinaires, à la demande des responsables des groupes.

III) Qualification demandée :

Enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF), quelle que soit l'option.